

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

**Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38**  
[contact@dompierrezurmont.fr](mailto:contact@dompierrezurmont.fr)

Dompierre-sur-Mont, le 22/02/2022

<i>Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 21 février 2022 à 20h30</i>
---

Date de Convocation : 16.02.21

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 16.02.21

Présents : 11

Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : JANOD Nelly

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

**Compte-rendu conseil** du lundi 17 janvier 2022 : sans observation

### **1 Cartes avantages jeunes (délibération)**

Le Maire propose :

- que les cartes soient achetées sur inscription pour éviter les pertes,
- que les cartes avantages jeunes soit offertes aux jeunes à partir de la naissance et jusqu’à la fin de leur scolarité sans pouvoir dépasser l’âge de 25 ans.
- de faire profiter du tarif de 6 euros, pour l’achat de cette carte, à toute personne remplissant les conditions d’octroi de celle-ci.

Les cartes sont vendues au tarif de 8 € elles seront facturées 7 € si la commune s’engage à les vendre 6 € maximum.

La commune accepte de prendre en charge 1 € par carte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l’unanimité ces propositions.

### **2 Cimetière M. Bride René (délibération)**

M. René Bride sollicite l’autorisation d’être inhumé avec son épouse dans le cimetière communal. Le conseil municipal donne son accord à l’unanimité.

M. René Bride s’acquittera du montant d’une concession trentenaire. Il serait souhaitable que toute disposition soit prise pour l’entretien de cette sépulture.

### **3 Référent 1<sup>er</sup> secours**

Un incident dans le village a montré la nécessité de nommer un référent 1<sup>er</sup> secours (voir paragraphe suivant : délégation)

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

[contact@dompierrresurmont.fr](mailto:contact@dompierrresurmont.fr)

### **4 Délégations (délibération)**

Le maire souhaite préciser les délégations accordées aux membres du conseil municipal. Outre les délégations des adjoints fixés par la délibération n° 20-027 du 8 juin 2020.

Le maire donne délégation à :

- Richard FATON : exploitation forestière, relation avec les institutionnelles (ONF, COFOR ...)
- Jilles BAKKER : intervention secours d'urgence. Formation et animation secouristes.
- Thierry BECAUD : sécurité routière, urbanisme et TIC (Technologie de l'Information et de la Communication)

### **5 Sécurité routière**

Les membres de la commission sécurité routière suite à leur dernière réunion, ont pu remettre un devis chiffré de la phase 1 des aménagements visant à conforter la sécurité routière dans le village. Le devis initial s'élève à 12 000.00 € H.T., le nouvel abribus est estimé à 5 000.00 € H.T.

Par précaution une somme de 20 000.00 € sera budgétée. Ces installations seront financées à 25 % par le produit des amendes de police.

Une subvention de 2 500.00 € a été obtenue auprès du département, la région sera contactée pour l'abribus.

### **6 Bilan 2021 compte administratif / compte de gestion**

Le maire présente le bilan de l'exercice 2021. Les finances sont saines et permettent d'envisager l'avenir sous des auspices favorables.

Ces éléments seront développés dans l'édition de juin du Dompierre Mag.

### **7 CLECT Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées**

Il s'agit des charges transférées à la communauté de commune Terre d'Emeraude. Depuis la création de la CCRO la commune versait le produit des impôts sur les entreprises à l'intercommunalité. En échange l'intercommunalité prenait en charge des dépenses incombant normalement à la commune : assainissement, développement de la fibre, plan local d'urbanisme intercommunal

Le transfert de charges présentait un solde négatif en défaveur de la commune. Pour la 1<sup>er</sup> fois ce solde sera positif en 2022 ce qui généra un gain pour la commune.

### **8 ONF – Travaux forestier**

Richard Faton présente le projet de replantation sur les parcelles (« Buffet », « Allonot », « Forestier »). Il s'agit de régénération en Douglas et Pin Laricio dans le cadre du plan de relance ces travaux sylvestres sont subventionnés à 70 %.

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

**Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38**  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

### **Questions diverses :**

#### **a) Lot n° 5 et 6 : déblais**

A titre exceptionnel M. Maurin a été autorisé à déposer ses remblais derrière TMCS. Charge à lui de veiller à la bonne répartition des matériaux et de laisser une place stable pour les déchargements.

#### **b) Décès Philippe Tatre**

Suite au décès du Meilleur Ouvrier de France, Philippe Tatre, qui avait restauré les vitraux de l'église, le conseil municipal a fait part de toute sa sympathie et de ses sincères condoléances à sa famille.

#### **c) Licence IV communale**

Il existe une possibilité, jusqu'au 31 décembre 2022 de récupérer une licence IV (débit de boisson), il n'est pas certain que la commune de Dompierre présente les caractéristiques nécessaires pour cette demande. Cependant le maire fera les démarches nécessaires pour récupérer cette licence qui avait été perdue lors de la fermeture du café « chez Christiane ».

La séance est levée à 22h30.